

SNUDI FORCE OUVRIERE 95

Syndicat National des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles

Union Départementale Force Ouvrière 38 Rue d'Eragny

95310 Saint-Ouen l'Aumône

Tél: 01 30 32 83 85 / 06 81 12 76 30 ou snudi.95@free.fr

Fax: 01 34 22 03 18

Site: http://snudifo95.over-blog.com

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

de 9h à 12h

Samedi 8 novembre Mercredi 12 novembre de 9h à 12h

à SAINT OUEN L'AUMONE

à l'UD FO Salle 201 (1^{er} étage) 38 rue d'Eragny 95310 St Ouen l'Aumône

ordre du jour : situation départementale sur les rythmes scolaires, droits statutaires, partage des locaux scolaires, obligations de service...

Vous pourrez poser toutes vos questions, apporter tous vos témoignages, déposer vos dossiers, vous syndiquer si ce n'est pas déià fait...

Les réunions sont ouvertes à tous les enseignants du primaire (syndiqués ou non).

POUR PARTICIPER

Un nouvel arrêté (JO 03.09.14) indique que les enseignants du 1er degré peuvent participer à 9h de réunions d'information syndicale par an « pendant les heures de service ».

Si une telle annonce pourrait sembler être un progrès, il n'en reste pas moins que la nouvelle ministre maintient un droit syndical inférieur dans le 1er degré à ce qu'il est dans la fonction publique : les fonctionnaires ont en effet droit à 12h de réunions syndicales par an!

FO s'est adressé à Mme Vallaud-Belkacem afin que le droit syndical des enseignants du 1er degré soit le même que celui de tous les fonctionnaires.

Quoi qu'il en soit, nous vous invitons à participer nombreux aux réunions d'information syndicale organisées par le SNUDI-FO, sur le temps de classe ou déductibles des 108h annualisées!

Vous devez informer votre IEN de votre participation à chaque réunion syndicale.

A l'issue de chaque réunion d'information syndicale, le SNUDI-FO remettra une attestation de présence aux participants.